



R É P U B L I Q U E  
F R A N Ç A I S E

---

COMMISSION  
DES  
AFFAIRES  
EUROPÉENNES

---

Paris, le  
27 juillet  
2017

## Réunion de la commission des affaires européennes

**Jeudi 27 juillet 2017**

Mes chers collègues,

Ma communication soulignera l'importance de la politique de cohésion et présentera les nombreuses incertitudes et les questionnements dont elle est aujourd'hui l'objet.

### **I – Première observation, la politique de cohésion est un outil essentiel de l'activité économique et sociale européenne**

– D'abord par son **impact budgétaire**: 372 milliards d'euros dans l'actuel Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020. Combinés avec les cofinancements nationaux, c'est une **capacité financière totale d'investissement de 500 milliards**. Pour la France, ce sont 15,5 milliards de cofinancements de l'Union européenne qui se déclinent – *cf. les documents qui vous ont été distribués* – dans les trois catégories de régions. La France fait partie des **contributeurs nets** : pour 17 euros de contribution, elle en récupère 5 pour ses 19 régions. Mais il existe un **retour économique** aux investissements effectués au titre de la cohésion dans les pays qui en sont les premiers bénéficiaires. Ces retombées sont très diverses : une étude chiffre les

**bénéfices économiques, directs ou indirects, pour les contributeurs, des investissements de cohésion** réalisés en Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie. Ainsi, sur 100 euros de bénéfices totaux, **40 vont à l'Allemagne et 7,5 à la France**, derrière l'Autriche, l'Italie et les PaysBas.

– Second atout, sa **méthode d'élaboration** et de mise en œuvre. Par construction, la politique de cohésion est le résultat d'un **partenariat entre l'Union européenne, chaque État membre et ses régions**. Les programmes opérationnels qu'elle met en œuvre en gestion partagée sont élaborés au plus près des besoins locaux et adaptés aux particularités territoriales. Elle est un peu l'antidote au « tout vient de Bruxelles » qui cristallise les critiques de l'opinion.

– Troisième atout, sans doute le plus important, sa finalité principale, **la convergence et la solidarité régionale**. Elle est ce dont l'Union européenne et les États membres ont plus que jamais besoin : une **politique d'investissement, orientée vers la croissance et l'emploi, qui cible les PME, la recherche et l'innovation, l'éducation, la formation et l'inclusion**. Elle est aussi, comme l'a relevé un document de la Commission européenne en mai dernier, un outil pour **permettre aux territoires de mieux réussir dans la mondialisation**, ou de mieux y résister. C'est le rôle de la « **stratégie de spécialisation intelligente** », un des éléments-clé de la nouvelle politique de cohésion régionale, qui consiste à aider et inciter les régions à investir dans la recherche et l'innovation **pour créer de l'activité nouvelle là où elles ont des potentialités**.

**II – Pourtant et c'est ma seconde observation, la politique de cohésion va devoir impérativement s'adapter à de nombreux défis**

– Le **défi des ressources budgétaires** en premier lieu. Le prochain cadre financier pluriannuel sera confronté, côté recettes, à la perte des 10 milliards nets d'euros annuels de la contribution britannique. Côté dépenses, il lui faudra prévoir les 20 milliards d'euros nécessaires à la priorité donnée aux trois nouvelles politiques : la défense, la sécurité et les frontières, la gestion et le contrôle des migrations. Sur un budget annuel de 150 milliards, le défi est de taille. La Commission européenne ne présentera d'ailleurs ses propositions budgétaires pour le prochain cadre financier pluriannuel qu'au printemps 2018, avec 6 mois de retard par rapport au calendrier habituel.

Dans le document de réflexion de la Commission sur « L'avenir des finances de l'Union européenne », publié le 28 juin dernier, (*vous en avez un tableau résumé*), **quatre des cinq scénarios prévoient une réduction des ressources dédiées à la politique de cohésion**. Une telle évolution conduira inévitablement à une remise à plat de ses outils et de sa philosophie générale : par exemple par la **réduction des priorités thématiques**, de 11 actuellement à 3 ou 4 ; par un accroissement de la **part des instruments financiers** par rapport aux subventions, au moins pour les régions les plus développées ; par la fin, souvent envisagée, des **catégories de région**, qui supprimerait d'ailleurs un effet de seuil pénalisant et concentrerait les ressources de la politique régionale au profit des régions les moins développées.

Ce serait pourtant une démarche délicate. Les régions dites développées abritent des territoires fragilisés qui justifient que **toutes les régions, en fonction de leurs contextes sociaux infrarégionaux et selon des modalités d'éligibilité nouvelles, puissent bénéficier de cette politique de solidarité et de**

**convergence**. Audelà de la seule richesse par habitant, il sera utile d'introduire à l'échelle régionale ou infrarégionale de **nouveaux indicateurs, sociaux, environnementaux et démographiques** par exemple.

– Deuxième défi à relever, celui de **l'adaptation aux exigences longterm ignorées : flexibilité, simplification, cohérence**.

La **flexibilité**, car la politique de cohésion est de plus en plus sollicitée pour permettre par exemple aux régions les plus touchées par l'impact migratoire de bénéficier de la solidarité européenne. Il pourrait être pertinent de **prévoir à l'avenir une réserve financière** pour faire face à ces inattendus.

La **simplification**, ensuite. Pour la politique régionale, c'est la mère de toutes les réformes. Globalement, il s'agit de passer d'une **obligation de moyens à une obligation de résultats** ; de **préférer la performance du projet à la multiplicité et la redondance des validations comptables** ; de déléguer aux autorités de gestion et aux organismes nationaux de certification la compétence d'un **audit unique**, en lieu et place des contrôles répétés sur un même projet ; de calibrer les contrôles à l'ampleur des projets par le principe de proportionnalité, ou la capacité administrative des États ou des régions par celui de différenciation.

– Exigence de **cohérence** enfin : faire en sorte **que les règles régissant les fonds structurels ne soient pas en porte-à-faux avec celles des autres fonds européens à gestion directe** (Juncker, Horizon 2020, MIE, etc.). En particulier sur les aides d'État et les marchés publics. La tendance sera de plus en plus une démarche intégrée, avec recours conjoint à plusieurs fonds sur certains projets à forte valeur ajoutée européenne. Reste enfin la question toujours

renouvelée d'une **fusion des différents fonds structurels en un seul**, avec un règlement et des procédures uniques.

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

La Commission européenne présentera à l'automne ses **propositions pour la politique de cohésion post 2020**. Dans ce débat, qui sera ouvert, le Sénat jouera tout son rôle pour que cette politique de convergence et de solidarité territoriale préserve ses **ambitions en faveur de toutes les régions**, avec **de nouvelles approches pour adapter la politique régionale à la nouvelle donne budgétaire**.